

République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération N° DE_2023_002

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 08/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de la Mairie), sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Quitterie DUCLOT, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE

Représentés : Xavier BLOND représenté par Pascal LABRO, Marie MIRAMON représentée par Robert FAURE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Quitterie DUCLOT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REMBOURSEMENT FRAIS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'achats pour la commune les 12 et 18 Novembre 2023 pour un montant global de 110.60€ qui concernent l'achat de projecteurs LED pour l'église.

Le compte avec Brico dépôt n'étant plus à jour, le paiement différé par mandat n'a pas été accepté par le magasin.

Nous avons depuis réactualisé le compte avec ce fournisseur.

Il propose que les frais engagés pour le compte de la commune à cette occasion lui soient remboursés au Chapitre 11, Article 60631.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le remboursement de la somme correspondante.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pascal LABRO
Président de séance



Quitterie DUCLOT
Secrétaire de séance

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
033-213303753-DE_2023_002-DE